

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 54**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Sénas - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement  
2015/2019 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.45**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 11 décembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Sénas pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 11.162.157 € HT pour une subvention totale de 6.697.294 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 170.880 € pour un montant de travaux de 284.800 € HT, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Sénas, pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La minoration de la tranche 2016 de l'opération « Aménagement Clos et Chemin de la Genestière », qui passe de 2.060.071 € HT à 1.850.170 € HT.
- La minoration de la tranche 2016 de l'opération « Acquisition Immeuble Banque Chaix », qui passe de 335.700 € HT à 305.500 € HT.
- L'ajout d'une opération libellée « Acquisition de matériel informatique et logiciels pour les bureaux de la police municipale sis immeuble Chaix » pour un montant de 26.989 € HT.
- La majoration de la tranche 2018 de l'opération « Aménagements urbains » qui passe de 2.278.290 € HT à 2.491.402 € HT.

Ces modifications restent sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2019 conformément à l'annexe 1.

### **AMENAGEMENT CLOS ET CHEMIN DE LA GENESTIERE**

Le chemin de la Genestière, ainsi que la Clos de la Genestière, font partie d'un quartier du même nom, qui connaît une urbanisation importante depuis ces dernières années, d'où un trafic routier plus important.

Le gabarit actuel des voies de circulation ne permet pas une fluidité suffisante de ce trafic. De plus, il n'existe pas de trottoir permettant aux piétons de rejoindre le centre du village en toute sécurité.

Par conséquent, la commune envisage des travaux de requalification de ces voies. Il s'agira de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, à la rénovation du réseau d'éclairage public, à la création d'un réseau pluvial, au busage des fossés d'irrigation afin d'augmenter l'emprise du chemin, à la création d'un trottoir et d'une piste cyclable, à la réfection de la totalité des voiries et enfin aux aménagements annexes (paysager et parking).

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 1.850.170 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.110.102 € au titre de la tranche 2016.

#### ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CHAIX

La commune souhaite acquérir le local de l'ancienne banque Chaix, située place Victor Hugo, à proximité de l'hôtel de ville, en prévision d'un transfert de son service de police municipale.

En effet, il est important pour une commune que son service de police municipale soit au plus près de la population et du centre-ville.

De plus, ce local étant équipé d'un coffre-fort, la commune sera rassurée quant à la sécurité des armes dont sont dotés les policiers municipaux.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 305.500 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région pour ce projet d'un montant de 61.100 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 183.300 € au titre de la tranche 2016.

#### ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DE LOGICIELS POUR LES BUREAUX DE LA POLICE MUNICIPALE SIS IMMEUBLE CHAIX

La commune a sollicité le Département pour l'acquisition de l'Immeuble Chaix afin d'y installer sa police municipale.

Il s'avère nécessaire d'équiper ces locaux de matériel informatique tels que des PC, des écrans ainsi que d'une imprimante mais aussi de logiciels afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la police municipale de la commune.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 26.989 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 16.193 € au titre de la tranche 2016.

#### MISE AUX NORMES PMR DES VOIRIES

La commune de Sénas a souhaité une mise aux normes de ses voiries pour une meilleure accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Un diagnostic a été établi sur quatre secteurs du centre ville pour permettre également un réaménagement esthétique du centre afin de développer l'attractivité commerciale et la convivialité d'un centre ville animé.

Il est envisagé essentiellement d'agrandir les trottoirs, créer des rampes d'accès, déplacer des équipements (poteaux, bacs à fleurs etc...) si nécessaire, mettre en place un dispositif tactile pour les piétons malvoyants, aménager des places de parking réservées et divers autres travaux permettant d'offrir un cheminement le plus sécurisé possible sur les voies les plus fréquentées de la commune.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 1.069.919 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 641.951 € au titre de la tranche 2016.

#### MISE AUX NORMES PMR DES BATIMENTS

La commune souhaite également réaliser une mise aux normes de ses bâtiments pour une meilleure accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La majorité des bâtiments communaux (la crèche, la maison petite enfance, les écoles, les équipements sportifs, les bâtiments culturels, la mairie et son annexe, le foyer du 3<sup>ème</sup> âge, le local de la police municipale) sont concernés par cette mise en conformité totale ce qui demande un échelonnement des travaux sur trois années.

La stratégie de mise en accessibilité prend en compte les priorités suivantes : traiter les actions nécessaires à l'accessibilité aux bâtiments, permettre d'accéder, de circuler et de recevoir les informations des prestations essentielles à l'intérieur des bâtiments et enfin prendre en compte les différentes catégories de handicap.

Les travaux porteront essentiellement, selon les bâtiments concernés, sur la mise en place d'une signalétique adaptée, la création d'espaces permettant une meilleure circulation, l'installation d'équipements sanitaires adaptés, éventuellement l'installation d'ascenseur et l'aménagement de places de stationnement.

Ces travaux se feront par année, par établissement et la commune a décidé dans son agenda prévisionnel de prioriser la première année la mise en conformité des établissements scolaires.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 255.295 € HT dont 65.198 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 153.177 € pour cette opération dont 39.119 € au titre de la tranche 2016.

#### EXTENSION DE LA CRECHE

En raison d'une augmentation démographique exponentielle due à de nombreux nouveaux programmes immobiliers en cours et à venir, la commune de Sénas envisage des travaux d'agrandissement de sa crèche municipale.

Il est prévu dans ce nouveau projet d'accueillir une trentaine d'enfants avec une équipe de sept professionnels. Il sera nécessaire d'agrandir les espaces intérieurs (salle d'éveil, espace repas, dortoirs et sanitaires) ainsi que les espaces d'accueil et de gestion pour une surface totale d'environ 395m<sup>2</sup>, selon les recommandations de la CAF qui propose environ 8m<sup>2</sup> par enfant.

Les travaux porteront également sur l'agrandissement des espaces extérieurs avec une surface totale de jardin de 8m<sup>2</sup> par enfant avec la mise en place d'un préau et des rangements pour les jeux extérieurs, pour une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit enfin les raccordements aux divers réseaux (eau, gaz, eaux usées...).

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 922.878 € HT dont 184.576 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier pour ce projet d'une subvention de la CAF dont le montant n'est pas encore fixé.

La subvention départementale pourrait s'élever à 553.727 € pour cette opération dont 110.746 € au titre de la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 3.502.352 € HT, réparti comme suit :

Aménagement Clos et Chemin de la Genestière.....	1.850.170 € HT
Acquisition Immeuble Chaix .....	305.500 € HT
Acquisition matériel informatique et logiciels pour la police municipale.....	26.989 € HT
Mise aux normes PMR des voiries .....	1.069.919 € HT
Mise aux normes PMR des bâtiments .....	65.198 € HT
Extension de la crèche .....	184.576 € HT
<hr/>	
TOTAL .....	3.502.352 € HT

La participation globale du département pourrait être fixée à 2.101.411 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Sénas, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2.101.411 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, soit une dépense subventionnable de 3.502.352 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Sénas la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Sénas en application de la délibération n°179 du 11 décembre 2015.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

